

RECOMMANDÉE

Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 novembre 2010

Monsieur Sam Hamad, ministre
Ministère des Transports
700, Boul. René-Lévesque-Est, 29^e étage
Québec, Qc., G1R 5H1

Monsieur le ministre,

Le 23 septembre dernier, pour la première fois, une commission parlementaire, la Commission des Transports et de l'Environnement, entendait en séance publique les promoteurs d'un projet qui avait fait l'objet d'une pétition à l'Assemblée nationale. Il s'agissait des citoyens qui préconisent la construction d'un chemin de fer pouvant desservir tout le territoire québécois, le TransQuébec Express; ce projet avait fait l'objet d'une pétition de 3 842 noms présentée à l'Assemblée nationale le 29 avril dernier par le député de Roberval, M. Denis Trottier, et avait été retenu pour étude en commission parlementaire.

Dans son rapport publié le 21 octobre dernier, la Commission des Transports et de l'Environnement *«recommande au gouvernement, par la voie du ministère des Transports en lien avec les autres ministères concernés, d'étudier la faisabilité et les conditions de succès de la réalisation du tronçon ferroviaire reliant Schefferville et Kuujjuaq, de lui transmettre un rapport sur les résultats de ses travaux d'ici le 31 octobre 2011 et d'en expliquer le contenu aux promoteurs de la pétition tout en leur en remettant une copie. »*

La Corporation du Chemin de fer TransQuébec Express (CFTQE), une corporation sans but lucratif légalement constituée qui regroupe les promoteurs désignés, a à cœur que cette étude soit entreprise le plus tôt possible par votre ministère et puisse se réaliser dans l'esprit où le projet a été conçu, à savoir un projet collectif et écologique impliquant les communautés et les entreprises à desservir, particulièrement les communautés et les éventuelles entreprises des régions de la Côte-Nord, du Labrador, du Nunavik et de la Baie-James encore privées de lien terrestre.

C'est pourquoi, compte-tenu des études et des contacts qu'elle a déjà à son acquis, la Corporation du Chemin de fer TransQuébec Express, que je préside et représente, estime qu'elle devrait être associée à la démarche que la Commission parlementaire des Transports et de l'Environnement recommande à votre ministère d'entreprendre pour évaluer la faisabilité et la réalisation du tronçon Schefferville-Kuujuuaq. Une telle étude impliquera des études techniques sur les tracés possibles, des études de marché sur les éventuels utilisateurs de la voie ferrée et des études stratégiques sur les éventuels partenaires dans son financement et son exploitation. À tous ces chapitres, la Corporation croit pouvoir apporter une contribution indispensable et faire profiter l'équipe de votre ministère des connaissances acquises ainsi que des contacts établis avec les milieux ferroviaires et les communautés autochtones et régionales intéressées.

Nous croyons qu'il est aussi essentiel que la Corporation aient les moyens nécessaires pour continuer à faire la promotion du projet et le recrutement d'appuis et d'éventuels partenaires si nous voulons assurer au projet «*les conditions de succès de sa réalisation* », comme le dit le rapport de la Commission.

C'est pourquoi la Corporation, monsieur le ministre, vous demande par la présente une rencontre avec vous et les personnes de votre ministère qui seront appelées à donner suite à la recommandation de la Commission, afin de discuter de la façon de nous associer à la démarche de votre ministère dans le but d'assurer au projet préconisé par la Corporation les meilleures chances de réussite. Les documents qui ont été déposés devant la Commission constituent une excellente base de discussion : ils peuvent être consultés sur notre site web : www.transquebecexpress.ca

Dans l'espoir d'une rencontre prochaine,

Michelle Lalande-Dery, présidente
Chemin de fer TransQuébec Express
100, Impasse Ste-Croix, Ste-Agathe-des-Monts, J8C 2Z7
819-326-8333
lucange@sympatico.ca
www.transquebecexpress.ca